

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CAISSE DES ECOLES DE MONTROUGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil	: 23
En exercice	: 23
Présents	: 16
Excusés	: 2
Absents	: 0
Représentés	: 5

SEANCE DU 8 AVRIL 2026

OBJET : Tenue d'un débat d'orientation budgétaire 2026

Sur convocation adressée le 2 avril 2026, le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de MONTROUGE s'est réuni en sa séance à l'Hôtel de Ville, le 8 avril 2026, sous la Présidence de Monsieur Etienne LENGEREAU, Président de la Caisse des Écoles.

PRÉSENTS : (16) Monsieur Etienne LENGEREAU, Madame Selma BENYAGOUB, Monsieur Antoine BOUCHEZ, Monsieur Samy BOUDJERID, Madame Marie COLAVITA, Madame Catherine DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Madame Claude FAVRA, Monsieur Roger GIBERT, Monsieur Sébastien GUERIN, Isabelle LEMEE, Monsieur Alexandre SIMON, Madame Patricia SOYER, Monsieur Gérard VAUCORET, Madame Régine VERZELLE, Monsieur Patrick XAVIER.

EXCUSÉS : (2) Madame Anne DUTHU, Madame Sonia HADDAR.

REPRESENTÉS : (5) Madame NYS donne pouvoir à Monsieur Etienne LENGEREAU, Madame Sandrine SAILLET donne pouvoir à Madame Marie COLAVITA, Madame Emmanuelle FRIEDMANN donne pouvoir à Monsieur Samy BOUDJERID, Monsieur Frédéric LEROUX donne pouvoir à Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Madame Marie-Geneviève HERMANY donne pouvoir à Madame Régine VERZEELE,

Les membres présents peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Président a ouvert la séance à 18h30.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et L.5217-10-4,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2026,

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, et leurs établissements publics, l'exécutif présente à l'Assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette,

Considérant que dans les communes de plus de 10 000 habitants, et leurs établissements publics, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,

Considérant que la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget,

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat en Conseil d'administration, et qu'il est pris acte de la tenue de ce débat par une délibération spécifique,

DELIBERE,

Article unique : **PREND ACTE** de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires pour 2026 présenté par Monsieur le Président.

Fait et délibéré en séance du 8 avril 2026

Ont signé les Membres présents

Signé par le Président

Etienne LENGEREAU

Publié le

Le présent acte a été reçu
en préfecture le 27 AVR. 2026

Publié le 27 AVR. 2026

